

Objet : Décision modificative n° 1 du budget de la Régie EIVP de l'exercice 2021

Délibération du Conseil d'administration du 13 décembre 2021

Affichée au siège de la régie le :

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Le Conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-20000693-20211213-DCA2021048-DE

Vu le Code général des Collectivités territoriales **et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2021

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de la Régie et notamment leur article 18 ;

Vu la délibération 2005-009 du 21 octobre 2005 fixant les règles d'amortissement de la régie EIVP ;

Vu les délibérations 2020-033 du 8 décembre 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021 et 2021-043 du 13 décembre 2021 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2021 ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

Article 1^{er} : Il est adopté la décision modificative budgétaire suivante

Chapitre	Nature	Fonctionnement	Recettes
042	777	Quote-part des subventions transférables au compte de résultat	+57.500,00 €
Chapitre	Nature	Fonctionnement	Dépenses
011	62878	Remboursement de frais	+ 70.000,00 €
012	6413	Personnel non titulaire	- 84.500,00 €
67	6714	Bourses et prix	- 20.000,00 €
68	6817	Dotation aux provisions pour dépréciation d'actif circulant	+ 10.000,00 €
042	6811	Dotation aux amortissements	+82.000,00 €
Chapitre	Nature	Investissement	Recettes
024		<i>Sans exécution (recette financière)</i>	+ 17.000,00 €
040	28181	Amortissement des immobilisations	+57.500,00 €
041	2031	Frais d'études	+ 29.000,00 €
Chapitre	Nature	Investissement	Dépenses
21	2183	Matériels de bureau et informatiques	+17.000,00 €

26

040	139148	Subventions transférées au compte de résultat	+57.700,00 €
041	2181	Installations générales et agencements	+29.000,00 €

Article 2 : Les écritures comptables correspondantes seront modifiées en conséquence.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned in the center-right area of the page.